

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

N. B. : Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition n° 04163/RK déposée le 03/03/2022, M. KOULOUM Palakiyém, profession : chauffeur, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 03 a 79 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo, préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KAZILIWA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à KOULOUM Mèza Zita n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06374/RK déposée le 24-02-2023, M. BAKOUSSAM Patawonkoum, profession : Directeur Financier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 45 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Yadè Pou, préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est par la propriété KOMOU, au Sud-Ouest par la route nationale N°1 de 40 mètres, au Sud-Est par la propriété EREOU et au Nord-Ouest par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06375/RK déposée le 27-02-2023, M. MAMBA Essotanam, profession : Enseignant Vacataire, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 61 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Bohou Tozide, préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par des propriétés non dénommées, Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06376/RK déposée le 27-02-2023, M. KORTINA Kokou Olivier, profession : Technicien-Orthopédiste, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 25 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Poudè, préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZEYI et à l'Est par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06377/RK déposée le 28-02-2023, Mme KOMOSSI Hodalo, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè-Nord, préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PAKAI, et au Sud par une rue de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06378/RK déposée le 28-02-2023, M. BASSABI Kpanté, profession : Docteur en médecine, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 54 a 02 ca, situé à Bassar, connu sous le nom de Kébédipou, préfecture de Bassar et borné au Nord par l'école Primaire Publique de Kébédipou, au Sud par l'emprise d'un ruisseau, à l'Est par la collectivité ATAKPA-BEM et à l'Ouest par la route de Kébédipou de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06379/RK déposée le 1^{er}-03-2023, M. ADJI Tchalla, profession : Inspecteur des douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 94 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud par le lot N°971, à l'Est par le lot N°972 et à l'Ouest par le lot N° 968.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06380/RK déposée le 1^{er}-03-2023, Mme MILOGAB. Dissiraba, profession : Infirmière Auxiliaire, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 59 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Adabawere, préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOYODI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06381/RK déposée le 1^{er}-03-2023, M. ABLY Talake Bidjareou, profession : Officier des FAT, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 64 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site I, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le Lot N°616, au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'Est par le lot N°619 et à l'Ouest par le lot N°615.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06382/RK déposée le 1^{er}-03-2023, M. SOEDJE Kokou Messanh A., profession : Officier des FAT, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 78 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Poudè, préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété ALAYI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06383/RK déposée le 1^{er}-03-2023, M. AGARI Assih, profession : Retraité, demeurant à Yaka et domicilié à Yaka, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 88 ca, situé à Niamtougou, connu sous le nom de Sakparagou, préfecture de Doufelgou et borné au Nord par une rue de 16 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété MADOMBENA et à l'Ouest par la propriété LEKERIBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06384/RK déposée le 02-03-2023, M. TCHOKOSSI Badawassou, profession : Administrateur Civil, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Wélou, préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LOKOU et au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06385/RK déposée le 03-02-2023, M. DIMOYEME Kombate Yempabe, profession : Soudeur, demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 47 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°195A, au Sud par les lots N°197-196B, à l'Est par une rue non dénommée de 12 mètres et à l'Ouest par une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06386/RK déposée le 03-03-2023, M. LABARI Essoham Komlan, profession : Conservateur National, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 62 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°196B, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètres chacune et à l'Ouest par une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06387/RK déposée le 03-03-2023, M. KOUSSAGO Bassama, profession : Enseignant, demeurant à Niamtougou et domicilié à Niamtougou, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Gnozidè, préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KATANGA et à l'Est par une rue de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06388/RK déposée le 03-03-2023, M. AWISSOBA Kpatcha Essozimna, profession : Contrôleur Aérien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 75 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Kozoundé, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°195, au Sud par le lot N°199, à l'Est par une rue de 14 mètres et à l'Ouest par le lot N°196.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06389/RK déposée le 06-03-2023, M. ASSIH Hodabalo, profession : Officier des FAT, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 31 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Feing, préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 16 mètres, au Sud par les lots N°1198B et 1199, à l'Est par les lots N°1191B, 1195 et 1194 et à l'Ouest par une rue de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.